****

**Métadonnée cadastre thermique**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Attribut** | **Provenance** | **Explication** |
| EGID | RegBL | Identifiant unique de bâtiment |
| Rue | RegBL |  |
| N° Rue | RegBL |  |
| N° Parcelle | Cadastre Lausanne | Numéros des parcelles lausannoises |
| Solution chaleur | Issu du traitement | * Individuelle (Pompe à chaleur sur sondes, sur air, combustible et solaire thermiques …)
* CAD (Chauffage à distance)
 |
| Horizon de temps | Interne SiL | Horizon de temps pour l’extension du chauffage à distance auquel le bâtiment pourrait se raccorder |

La décision individuelle ou chauffage à distance s’appuie sur un arbre de décision :

1. Les bâtiments déjà raccordés au chauffage à distance ou ayant déjà une pompe à chaleur sont écartés et affecté à la solution chaleur « individuelle » ou « CAD » selon leur situation actuelle
2. Les bâtiments présentant une surface de parcelle suffisante par rapport à leur consommation pour pouvoir installer des sondes géothermiques sont étiquetés « individuelle »
3. Les petites puissances sont étiquetés « individuelle »
4. Les bâtiments présentant une densité énergétique suffisant (consommation/distance au réseau) sont proposés pour le CAD. Ce calcul est effectué par rapport au réseau actuel mais aussi par rapport aux extensions.
5. Les derniers bâtiments peuvent être équipés d’une combinaison combustible/solaire thermique. Ces bâtiments sont indiqués comme « individuelle »